

DELIBERATION N° 97/09-05 - TRAVAUX 1998 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que pour l'année 1998 les projets suivants sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général au titre du fonds d'équipement des communes urbaines :

- travaux de voirie pour un montant de	1 326 700 F HT
- Aménagement de loisirs parc du Bon Curé et St-Blaine pour un montant de	295 000 F HT
- Réfection des cours d'écoles primaire et maternelle Prévert pour un montant de	238 000 F HT
- Réfection de la clôture entre école primaire Loti et restaurant scolaire pour un montant de	21 000 F HT
- Réparation de la toiture du préau de l'école primaire Loti pour un montant de	17 000 F HT
- Aménagement de l'espace vert du Village pour un montant de	385 000 F HT
- Réfection des façades de l'école maternelle J. Charcot pour un montant de	175 000 F HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter du Conseil Général, au titre du fonds d'équipement des communes urbaines, la subvention se rapportant aux travaux 1998 énumérés ci-dessus,
- d'inscrire la recette correspondante au budget en cours.